

Police des constructions

	permis d'abattage d'arbre(s)	
Autorisation communale pour demande d'abatta RPLNMS et le règlement communal de protectio		
AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC : du	(laisser vide) (laisser vide)	
Les oppositions éventuelles sont à adres d'Yverdon-les-Bains, Service de l'urbanis	ser durant le délai de publication à la Ville	
LOCALISATION DE L'ARBRE		
Adresse : Pl. des Droits de l'homme, 1400 Yverdon-	-les-Bains	
No(s) parcelle(s) :1882	No(s) ECA : <u>308</u>	
Essence(s) : 2x Acer platanoides 'Globosum'	Ø à 130 cm du sol :20 (cm)	
PROPRIETAIRE DU BÂTIMENT – REGIE IMM	IOBILIERE □ Destinataire des factures	
Prénom, nom : Commune d'Yverdon-les-Bains	AT THE REPORT OF THE STATE OF T	
Adresse : Hôtel de Ville, Place Pestalozzi, CP 355	A CHARACTER OF THE STATE OF THE	
NP :1400	Localité : Yverdon-les-Bains	
Téléphone :024 423 61 11	Courriel :	
REQUERANT	☐ Destinataire des factures	
Prénom, nom : Service de la mobilité, environneme	ent et infrastructures	
Adresse :Rue de l'ancien stand 4		
NP :1400.00	Localité :Yverdon-les-Bains	
Téléphone : +41 24 423 63 64	Courriel :mei@yverdon-les-bains.ch	
Si autre destinataire des factures, à complét	er	
Prénom, nom :		
Adresse:		
NP :	Localité :	
Téléphone :	Courriel :	

Site internet : www.ylb.ch/pdc Courriel : pdc@ylb.ch

MOTIF(S) ABATTAGE(S) DEMANDE(S)

Plusieurs blessures sur le tronc et absence de houppier sur le trottoir probablement dû aux passages des camions de livraison qui ont cassé ses branches et marqué le tronc.

Agrandissement de la fosse de plantation des trois arbres de la Place des Droits de l'homme pour assurer le développement racinaire et pallier au stress hydrique en désimperméabilisant autour de l'arbre et en créant un terre-pierre autour des arbres. Amélioration de la canopée avec ces nouvelles plantations.

+

PLANTATION(S) COMPENSATOIRE(S) (POSITION(S) A INDIQUER SUR LE PLAN DE SITUATION)

Essence(s) prévue(s): 2 x Arbre de Judée (Cercis siliquastrum)

Taille : 16/18

Délai de plantation : Lors de la réalisation des travaux

En cas de non compensation, une taxe oscillant entre Fr. 400.- et Fr. 1'000.- sera perçue, conformément à l'article 5 du règlement communal de protection des arbres.

DATES ET SIGNATURES

Propriétaire	Requérant	Destinataire de la facture
	Nom Prénom Ville d'Yverdon-les-Bains Service Mobilité, Environnement et messauctures	Nom Prénom
Le Syndic: Le Secrétaire:	Date 401 Yverdon-les-Sains	Date
Signature Cultivate Control of	Signature	Signature

* Par sa signature la propriétaire autorise le responsable des espaces verts ou son adjoint à venir effectuer un contrôle des arbres à abatte sur place en son absence.

Art. 103 al. 1 LATC : « aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en soussol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé ».

Art. 105 al. 1 LATC: « La municipalité, à son défaut le département, est en droit de faire suspendre et, le cas échéant, supprimer ou modifier, aux frais du propriétaire, tous travaux qui ne sont pas conforme aux prescriptions légales et réglementaires ».

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

- **2x** Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Extraits cartographique avec indication de l'emplacement du ou des arbres concernés ainsi que la ou les compensation(s) prévue(s) (www.mapnv.ch)-
- **2x** Photographie(s) du ou des arbre(s) concerné(s)

Les dossiers incomplets seront retournés à leurs expéditeurs avant d'être traités.

Site internet : www.ylb.ch/pdc Courriel : pdc@ylb.ch